



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 74
Nombre de procurations : 7
Nombre de votants : 81
Date de la convocation : 16 juillet 2020
Date de publication : 30 juillet 2020

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin, P. Blanchet, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, I. Girod, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix suppléé par M. Le Boudouil, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz suppléée par S. Vivine, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, A. Pernoux, H. Prat, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 42/20

Objet

Création des emplois saisonniers pour la période estivale 2020

Secrétaire de séance

Patricia ANTOINE

Rapporteur :

Isabelle MANGIN

Délégués absents ayant donné procuration :
M. Berthaud à S. Champanhet, A. Callegher à J.M Daubigney, J. Gruet à M. Mbitel, P. Jaboviste à A. Douzenel, J. Péchinot à C. Bourgeois-République, F. Rigaud à C. Monneret, J.M Sermier à N. Jeannet.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
C. Chautard, G. Ginet, P. Jacquot.

Conformément à la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984, portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment à l'article 3, la collectivité procède chaque année, au recrutement d'agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

Durant la période des congés d'été (juillet et août 2020), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole recrutera des agents occasionnels à la direction Enfance-Jeunesse, dans les services de la Lecture Publique, de l'urbanisme et du développement économique / maison du projet.

Ces emplois saisonniers seront confiés principalement à des étudiants et des lycéens majeurs. Les saisonniers affectés à la direction Enfance-Jeunesse seront recrutés principalement sous contrat d'engagement éducatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la création d'emplois saisonniers à la direction Enfance-Jeunesse, dans les services de la Lecture Publique, de l'urbanisme et du développement économique durant les mois de juillet et août 2020 comme suit :

Lecture publique : 2 emplois saisonniers représentant 7 semaines de travail à temps complet afin d'exercer les fonctions d'adjoint du patrimoine,

Enfance-Jeunesse : 39 emplois saisonniers représentant 108 semaines de travail à temps complet afin d'exercer les fonctions d'adjoint d'animation dans les centres de loisirs et d'accueil sans hébergement,

Urbanisme : 1 emploi saisonnier représentant 3 semaines de travail à temps complet afin d'exercer les fonctions d'adjoint administratif,

Développement économique / Maison du Projet : 1 emploi saisonnier représentant 3 semaines de travail à temps complet afin d'exercer les fonctions d'adjoint administratif.

Fait à Dole,
Le 22 juillet 2020,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens et Ressources / Direction des Finances
- Pôle Moyens et Ressources / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

